

# Chaire de recherche de niveau 2 en Savoirs et pratiques autochtones dans la formation en intervention sociale

**Université d'Ottawa**

**Endroit : Ontario**

**Date d'affichage : 2020-02-11**

**Publiée jusqu'au : 2020-04-12**

Située sur le territoire traditionnel et non cédé du peuple Anishinabé-Algonquin, tout près de la rivière Kichi Sibi, l'Université d'Ottawa sollicite des candidatures pour une Chaire de recherche du Canada (CRC) sur les Savoirs et pratiques autochtones dans la formation en intervention sociale. L'uOttawa offre à des chercheurs<sup>i</sup> des opportunités de développer des partenariats avec des membres de la communauté algonquienne, divers organismes communautaires, institutions et organismes fédéraux. Situé au centre-ville, le campus uOttawa est localisé à proximité d'institutions culturelles et de gouvernance autochtones dont l'Association des femmes autochtones du Canada, le Ralliement national des Métis, l'Assemblée des Premières Nations, l'Inuit Tapiriit Kanatami, ainsi que bon nombre de fournisseurs de services Autochtones.

Les candidats recherchés sont des **chercheurs autochtones (Premières Nations, Inuit et Métis)** possédant une connaissance approfondie des autochtones et une expérience significative en sciences sociales, en sciences humaines ou en éducation. Les travaux réalisés dans le cadre de la Chaire permettront de repenser les approches pédagogiques et le fonctionnement des institutions et programmes universitaires en service social afin de les rendre culturellement en harmonie avec les savoirs traditionnels, les valeurs et les épistémologies autochtones. Ces transformations auront pour but de favoriser la formation des futures travailleuses sociales en mettant l'accent sur les interventions qui contribuent directement au mieux-être et à la santé des enfants, des familles et des communautés autochtones par la mise en valeur de leur culture autochtone. Ancrée dans des partenariats de recherche aux niveaux communautaire, local, régional et/ou national avec des communautés autochtones et des organismes qui les desservent, cette CRC permettra de produire des connaissances pratiques et théoriques, disciplinaires et multidisciplinaires sur les réalités autochtones. Elle mettra ainsi en œuvre un programme de recherche créatif, indépendant et fondé sur des financements de recherche externe.

## **Description de la Chaire de niveau 2 du Programme des CRC**

Les chaires de niveau 2 sont d'une durée de cinq ans et renouvelables une seule fois. Leurs titulaires sont des chercheuses émergentes considérées par leurs pairs comme étant susceptibles de devenir des chefs de file dans leur domaine. Pour chaque chaire de niveau 2, l'Université reçoit 100 000 \$ par

année pendant cinq ans, auquel s'ajoute une somme additionnelle de 20 000 \$ par année à titre d'allocation de recherche pour tout titulaire d'une chaire de niveau 2 qui en est à son premier mandat.

Les candidats doivent être, au minimum, professeurs adjoints ou professeurs agrégés ou doivent posséder les qualifications nécessaires pour pouvoir être nommés à ces niveaux. Les candidats qui ont obtenu leur diplôme le plus avancé plus de 10 ans auparavant doivent communiquer directement avec l'Université d'Ottawa pour toute question ayant trait à leur admissibilité éventuelle à une chaire de niveau 2. L'établissement peut proposer la candidature d'un professeur ou d'un chercheur qui, au moment de la mise en candidature, a obtenu son diplôme le plus avancé plus de 10 ans auparavant et a dû interrompre sa carrière de façon légitime (voir la section intitulée [Justifications acceptables](#)). Dans de tels cas, l'établissement doit présenter au Secrétariat une justification en bonne et due forme (à l'aide du [formulaire de justification de la chaire de niveau 2](#)), indiquant les raisons pour lesquelles le candidat est toujours considéré comme étant un nouveau chercheur. L'Université reconnaît l'impact légitime que les congés (congés parentaux, congés pour maladie, par exemple) peuvent avoir sur le dossier de recherche d'une candidate et que ces congés seront pris en compte lors du processus d'évaluation. Les personnes nouvellement sélectionnées pour une CRC sont aussi admissibles à une aide financière de la [Fondation canadienne pour l'innovation](#) pour acquérir de l'équipement de pointe indispensable à leur travail.

### **Formulaire d'autodéclaration**

Conformément au Plan d'action sur l'équité, la diversité et l'inclusion de l'Université, la sélection se limitera strictement aux chercheurs des Premières Nations, Inuits et Métis. Les candidats appartenant à l'un de ces groupes qui souhaitent être considérés pour ce poste doivent remplir le formulaire d'auto-identification.

L'objectif de cette mesure est d'augmenter la représentation des quatre groupes désignés dans l'attribution de postes de Chaire de recherche du Canada.

### **Compétences requises**

Une connaissance approfondie de l'histoire, incluant les valeurs ancestrales et contemporaines des autochtones; un doctorat en service social ou dans une discipline connexe (sciences sociales, éducation, etc.); un excellent dossier de recherche dans le ou les domaines de la CRC et une preuve de collaborations interdisciplinaires; un engagement continu envers l'enseignement et la formation d'étudiants aux cycles supérieurs; une habileté à obtenir des fonds de recherche externes; d'excellentes aptitudes pour la communication orale et écrite en français ou en anglais. [L'École de service social](#) étant une école francophone, le candidat retenu devra pouvoir communiquer en français ou s'engager à développer les compétences dans cette langue dans les 2 premières années afin de la

maîtriser à moyen terme. La maîtrise d'une troisième langue d'origine autochtone est considérée comme un atout.

## **Rang et salaire**

Poste professoral régulier menant à la permanence de niveau adjoint ou agrégé dans la [Faculté des sciences sociales](#). Ce poste est régi par une convention collective entre l'Université d'Ottawa et l'Association des professeurs de l'Université d'Ottawa.

## **Le dossier de candidature devra inclure**

- une lettre de présentation;
- un curriculum vitae à jour; (veuillez inclure les interruptions de carrière, telles que des congés parentaux ou de maladie, qui peuvent avoir eu une incidence sur votre dossier de recherche. Celles-ci seront prises en considération dans le processus de sélection);
- programmation de recherche (2 à 3 pages);
- une description des champs d'intérêt en enseignement (1 à 2 pages); et
- les noms de trois personnes qui pourraient être contactées par l'Université pour des lettres de recommandation qui suivront le format demandé dans les directives du programme des Chaires de recherche du Canada (i.e: une lettre d'une autorité établie dans le domaine d'embauche ciblé qui n'est pas en conflit d'intérêts avec le candidat et deux lettres de répondants qui ne sont pas affiliés à l'Université d'Ottawa, à moins que la personne soit le superviseur de doctorat ou de recherche postdoctorale du candidat ).
- une lettre de recommandation d'un Aîné ou gardien du savoir traditionnel ou d'un dirigeant/membre d'une communauté reconnue officiellement comme communauté autochtone attestant de votre engagement envers le savoir et l'épistème autochtones dans vos recherches.

## **Date limite pour la soumission de candidature : 7 avril 2020**

Le processus de sélection débutera en avril 2020 et se poursuivra jusqu'à la dotation du poste. Le comité de sélection de l'Université d'Ottawa communiquera avec les personnes sélectionnées pour une entrevue. Prière d'envoyer le dossier de candidature à l'adresse suivante ou par courriel à :

Monsieur Sylvain Charbonneau, vice-recteur à la recherche  
Université d'Ottawa  
550, rue Cumberland, pièce 246  
Ottawa ON K1N 6N5 CANADA  
rcca-coord@uOttawa.ca

*Si vous êtes invité à poursuivre les étapes du processus de sélection, veuillez nous aviser de tout besoin nécessitant des mesures d'adaptations particulières en communiquant avec le Vice-rectorat associé aux affaires professorales au 613-562-5958. Le Programme des chaires de recherche du Canada n'impose aucune restriction en ce qui concerne la nationalité ou le pays de résidence des candidats. Les procédures qui permettent aux titulaires de chaire non canadiens de travailler au Canada ont été établies par Emploi et Développement social Canada et par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.*

*L'Université d'Ottawa est fière de sa tradition de bilinguisme, vieille de plus de 160 ans. Par l'entremise de l'Institut des langues officielles et du bilinguisme, l'Université offre aux membres de son personnel et à leurs conjoints ou conjointes de la formation dans la langue officielle qu'ils maîtrisent le moins. Au moment d'obtenir leur permanence, les professeures et professeurs devraient être capables de fonctionner dans un milieu bilingue. Dans certains cas, la capacité d'enseigner dans les deux langues officielles est une condition d'obtention de la permanence.*

**Avis de collecte de renseignements personnels**

*Conformément à la Loi de l'Ontario sur l'accès à l'information et à la protection de la vie privée et à la Politique 90 de l'Université, vos renseignements personnels sont recueillis sous l'autorité du University of Ottawa Act 1965, et sont destinés à être utilisés à des fins compatibles avec votre demande d'emploi et l'administration de votre relation de travail, si elle est établie. Si vous avez des questions concernant cette collecte d'informations personnelles, veuillez communiquer avec le Cabinet du vice-provost aux affaires professorales au 613-562-5958 ou par courriel au [vra.affairesprofessorales@uottawa.ca](mailto:vra.affairesprofessorales@uottawa.ca).*

---

<sup>i</sup> L'utilisation du masculin vise uniquement à alléger le texte et comprend tous les genres.